

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Vendredi 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-deux septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

**Présents** : Messieurs GHEERAERT Philippe, GOSSET Jean-Yves, Mesdames RUBILIANI Nadia, GONTARCZYK Ludivine et JULIEN Jessyca.

**Absent (e) s excusé (e)s** : Mme Martin/M. Brouaye /Mme Tassart

**Secrétaire de séance** : Mme Rubiliani Nadia

**Procuration** : Mme Martin a donné procuration à Mme Julien  
Mme Tassart a donné procuration à M. Gosset

#### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 JUILLET 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

#### **Aménagement d'une aire de jeux et d'un Pumpark-Validation du projet et demande de subventions - Délibération n°07/2023**

M. le Maire expose à son Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une aire de jeux et d'un Pumpark-Rue du Bois- comprenant deux aires de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans et de 3 à 14 ans, un demi terrain de basket, un Pumptrack, un skatepark optionnel et un cheminement PMR.

Le coût total de l'opération est estimé à **233 590.00 € HT** décomposé comme suit :

Travaux : 210 590.00 € HT soit 252 708.00 € TTC

Tranche ferme (aires de jeux/terrain basket/cheminement PMR) : 111 040.00 € HT

Option Pumpark : 57 050.00 € HT

Option Skatepark : 42 500.00 € HT

Etudes/ Maitrise d'œuvre : 23 000.00 € HT soit 27 600.00 € TTC de frais d'assistance et CSPS.

M. le Maire explique à son conseil Municipal, qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes et à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un moment total estimé à 233 590 .00 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Approuve la contenance du projet ainsi que le plan de financement ;
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers ;
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du département de l'Oise au titre de l'aide aux communes ;
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de la Dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- Prend l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,

- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire les ressources nécessaires au budget.

**ADOPTÉ :**

- à 07 voix pour

### **Décision Modificative budgétaire n°01 -Ajustement de crédits**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la DM comme suit :

**D615221 : - 1500.00 €**

**D65311 : + 1500.00 €**

### **Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2022-Délibération n°08/2023**

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

### **Rénovation du petit patrimoine : Restauration des vitraux de la nef et du chœur de l'église - Demande de subvention à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde- Délibération n°09/2023**

M. le Maire expose au conseil que la Communauté de commune de l'Oise Picarde a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets de restauration du petit patrimoine.

Ce fonds de concours est versé sous forme de subvention.

La commune souhaite donc demander une subvention pour la restauration des vitraux situés dans la nef droite et dans le chœur de l'église de la commune.

Un devis a été élaboré par l'entreprise In Vitraux Ateliers Cagnart- 357 Rue d'Abbeville-80000 Amiens pour un montant s'élevant à 4 920,10 € HT/ 5 904,12 € TTC.

Le taux de subvention est de 50 % du montant HT de la dépense éligible, celui-ci étant plafonné à 4 000.00 € La subvention ne pourra excéder 2 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis ;
- Sollicite une aide auprès de la CCOP au titre du fonds de restauration du petit patrimoine des communes.

**ADOPTÉ :**

à 07 voix pour

### **Réflexion sur le libre accès à la carrière :**

Il est rappelé que la carrière est à l'usage **exclusif** des Mesnilois pour les dépôts de **débris végétaux uniquement**.

Les déchets de tontes et de tailles de haies doivent être déposés bien au fond de la carrière pour permettre aux autres usagers d'accéder au lieu.

Il est constaté trop souvent des incivilités : dépôts en plein milieu de la carrière, dépôts de déchets en tout genre : meubles, palettes, pierres, bâches, peintures, etc...

Si malgré ce rappel, les incivilités perdurent, la commune sera **contrainte de fermer définitivement la carrière.**

**Questions Diverses :**

- **Toiture et gouttières de l'église** : les travaux de réparation des ardoises et la pose de gouttières zinc sont programmées début 2024 pour un montant de 4 308,00 € TTC auprès de l'entreprise CALLEGARI ALEXANDRE 80250 Coullemelle.
- **Dotation d'une table de tennis de table** : La CCOP va livrer une table de tennis de table extérieure (Cornilleau) à l'ensemble des communes. Une fois installées, la CCOP organisera un grand challenge entre les communes.
- **Boite à livres** : La boite à livres a subi les intempéries et est hors d'usage. Il est proposé d'en commander et d'en installer une nouvelle. Le conseil approuve et autorise cet achat.
- **Prise électrique poteaux** : Il est nécessaire de faire intervenir un électricien pour descendre et réviser les prises électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 20

Le Maire

La secrétaire de Séance